

# FICHE CONSEIL

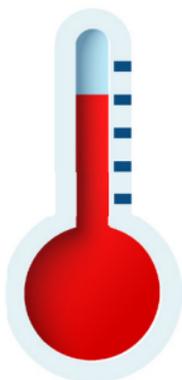
Pour les retouches de peinture en aérosol Jambette.

Voici quelques règles à suivre afin de réussir adéquatement votre travail de réparation de retouches de peinture.

## Les conditions météo

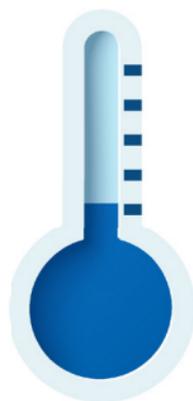
Elles vont être déterminantes pour la longévité et la bonne mise en œuvre de votre ouvrage.

### NE PAS PEINDRE :



**S'il fait trop chaud,**  
*(au-dessus de 30 degrés Celsius  
ou 86 degrés Fahrenheit)*  
la peinture séchera trop rapidement.

**S'il fait trop froid,**  
*(au-dessous de 10 degrés Celsius  
ou 50 degrés Fahrenheit)*  
la peinture ne séchera pas  
assez rapidement.



**S'il pleut,**  
la peinture ne séchera pas.

Dans les 3 cas, vous risquez de voir apparaître des fissures, des cloques, etc.

## Mise en œuvre

Préparez vos pièces. À l'aide de ruban à masquer (généralement de couleur verte ou blanche), papier journal, vieux chiffon ou autres, protégez les zones qui pourraient être exposées à des projections indésirables lors de la pulvérisation.

## Décapage du métal

Frottez énergiquement le métal rouillé pour se débarrasser de la corrosion à l'aide d'une brosse métallique ou d'un outil mécanique. Égrenez (détacher les grains) la pièce avec un abrasif fin comme de la laine d'acier ou une toile émeri pour favoriser l'adhérence.

## Nettoyage

Débarrassez-vous des poussières de ponçage avec une brosse souple, un aspirateur ou un chiffon doux avant de peindre.

## Application de la couche d'apprêt

La couche d'apprêt est en général de couleur grise ou blanche. En sous-couche, elle permet d'obtenir une meilleure protection contre la rouille. (Bien remuer afin de mélanger correctement.)

## Application de la peinture

Après le séchage et après avoir bien secoué votre canette, appliquez successivement de minces couches de peinture, généralement entre trois et cinq fois tout dépendant des couleurs et de la qualité du support, et ce jusqu'à ce que celui-ci soit recouvert.

## Finalemment

Assurez-vous que les enfants ne puissent accéder au jeu le temps du séchage, et que le personnel soit préalablement averti.